

combattants (article 19); et à la sécurité sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. 72,000,000 00

DÉMobilISATION ET RECONVERSION

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

639 Examens pour traitements et pension—Deuxième guerre mondiale	44,020,000 00
640 Pensions—Deuxième grande guerre mondiale	31,000,000 00
641 Commission des allocations aux anciens combattants—Pensions en vertu de l'ordonnance concernant la pension pour double service et allocations prévues par la loi concernant les allocations aux anciens combattants pour les anciens combattants de la deuxième guerre mondiale et de la Rébellion du Nord-Ouest, 1885.	350,000 00
642 Enquête du Bureau des allocations familiales militaires.	30,000 00
643 Comité de démobilisation.	5,000 00
644 Prestations de réadaptation après licenciement.	100,950,000 00
645 Caisse extraordinaire de secours temporaires aux membres libérés des forces armées	10,000 00
646 Gratifications—Services auxiliaires	70,000 00
647 Lits et installations d'hôpital.	22,818,620 00

TRANSPORTS

391 Administration.	494,958 00
-----------------------------	------------

APPLICATION DE LA LOI DES TRANSPORTS

392 Commission des Transports—Administration, entretien et fonctionnement.	329,940 00
--	------------

SERVICE DES CANAUX

393 Administration.	51,000 00
394 Canaux—Service et entretien.	2,740,000 00
395 Canaux—Améliorations.	225,700 00
396 Dépenses relatives aux levés et investigations sur le canal maritime du St-Laurent.	5,000 00
397 Pour procéder aux mesurages du débit et autres dépenses découlant de la surveillance et du contrôle du développement de l'énergie hydroélectrique de la <i>Beauharnois Light, Heat and Power Company Limited</i>	2,500 00

SERVICE DE LA MARINE

398 Administration.	15,542 00
399 Administration du matériel flottant.	26,175 00
400 Services nautiques—Administration.	31,525 00
401 Navires du service de la marine, y compris les brise-glace—Entretien, service et réparations.	1,760,000 00
402 Construction, entretien et surveillance du balisage des eaux, y compris traitements et allocations des gardiens de phares.	2,562,330 00
403 Agences, traitements et dépenses de bureau.	294,275 00
404 Entretien et réparation des quais.	5,000 00
405 Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, au lac Supérieur, et en d'autres endroits où l'intérêt de la navigation l'exige.	30,000 00